

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

SULFALUTYL

2. Composition qualitative et quantitative

Un g contient :

Substance(s) active(s) :

Sulfaguanidine..... 0,100 g

Sulfadimidine..... 0,092 g

(sous forme de sel de sodium)

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Poudre pour solution buvable.

4. Informations cliniques

4.1. Espèces cibles

Bovins (veaux), ovins (agneaux), caprins (chevreaux), porcins, équins.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux, agneaux, chevreaux, porcins, équins :

Traitements des affections gastro-intestinales à germes sensibles à la sulfaguanidine et à la sulfadimidine.

4.3. Contre-indications

Ne pas administrer aux animaux hypersensibles aux sulfamides.

Ne pas utiliser en cas d'insuffisance rénale ou hépatique graves.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Aucune.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux sulfamides doivent éviter le contact avec le médicament vétérinaire.

En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer abondamment à l'eau.

Consulter un médecin en cas d'érythème cutané.

Consulter un médecin immédiatement en cas d'oedème de la face, des lèvres ou des yeux, ou si des difficultés respiratoires se manifestent.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Non connue.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connue.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie orale.

20 mg de sulfaguanidine et 18,4 mg de sulfadimidine par kg de poids vif et par jour, soit 20 g de produit (ou l'équivalent d'une cuillerée à soupe) pour 100 kg de poids vif par jour, pendant 3 à 4 jours.

A administrer soit mélangé dans un peu d'eau ou de lait, à l'aide d'une bouteille ou d'une seringue drogueuse, soit pour les équins mélangé à une petite quantité de nourriture appétante.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Non connus.

4.11. Temps d'attente

Viandes et abats : 12 jours.

Lait : en l'absence de temps d'attente pour le lait, ne pas utiliser chez les femelles productrices de lait de consommation, en lactation ou en période de tarissement ni chez les futures productrices de lait de consommation dans les 2 mois qui précèdent la mise bas.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Anti-infectieux intestinaux, association de sulfamides.

Code ATC-vet : QA07AB20.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La sulfaguanidine est un sulfamide antibactérien à large spectre. Son action s'exerce localement sur la plupart des bactéries et protozoaires (coccidies) responsables des infections gastro-intestinales.

La sulfadimidine sodique, composé sulfamidé à action rapide est uniquement bactériostatique. Elle agit en bloquant l'utilisation de l'acide folique par les bactéries. Elle possède un large spectre d'activité allant des germes Gram positif aux germes Gram négatif (streptocoques, staphylocoques, corynobactéries, pasteurelles et colibacilles).

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

La sulfaguanidine est peu absorbée au niveau de l'intestin, favorisant de ce fait une concentration sulfamidée élevée dans le milieu intestinal.

La sulfadimidine présente une bonne diffusion tissulaire.

6. Informations pharmaceutiques

6.1. Liste des excipients

Salicylate basique d'aluminium
Carbonate de calcium

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Pot polyéthylène

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

DOMES PHARMA
3 RUE ANDRE CITROEN
63430 PONT DU CHATEAU
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/8964790 3/1992

Pot de 500 g
Pot de 1 kg

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

17/02/1992 - 01/12/2011

10. Date de mise à jour du texte

19/06/2023

